ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115658

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 72 : « Harmoniser le niveau des moyens mis à la disposition des services de l'État à l'étranger. »

Texte de la réponse

L'harmonisation des moyens sera facilitée, partout où c'est possible, par le regroupement en un seul site des services de l'État à l'étranger. Ce regroupement facilitera la mutualisation des instruments, notamment en matière d'administration et de gestion, de communication, de circulation de l'information. Elle concerne la compatibilité entre les applications de gestion comptable, les outils de messagerie et d'échanges d'information. La mise en place des SAFU interministériels doit permettre d'optimiser les ressources humaines sur les fonctions supports, par le regroupement et la rationalisation des fonctions administratives (gestion administrative, financière, domaniale, relations avec le service du protocole local) et la suppression des doubles procédures inutiles ainsi que des doublons de postes.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115658
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 186
Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3698